

## PRÉFACE ET APERÇU

Le 4 octobre 1989, le Comité sénatorial des banques et du commerce (ci-après, le comité) a reçu du Sénat l'ordre de renvoi suivant : « Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier l'avenir des institutions financières canadiennes dans un contexte mondial concurrentiel et en constante évolution, et particulièrement l'appartenance de ces institutions ». Le comité ne partait pas de zéro lorsqu'il a entrepris d'étudier ces questions et d'évaluer les témoignages reçus. En 1985, conformément à un ordre de renvoi ayant trait à la réglementation des institutions financières canadiennes, il a déposé *L'Assurance-dépôts*, un rapport provisoire contenant ses conclusions et recommandations sur l'assurance-dépôts en général. En 1986, il a déposé son rapport final, *Vers une plus grande compétitivité dans le secteur financier*, (ci-après le rapport de 1986) sur la restructuration du système financier canadien. Le comité n'a pas à s'en tenir à ses conclusions et recommandations antérieures, d'autant plus que la situation a passablement changé depuis leur formulation. Par contre, il n'est pas obligé non plus de les rejeter à moins qu'elles n'aient été sérieusement erronées au départ et qu'elles ne soient plus pertinentes en raison de l'intégration de l'économie mondiale, caractérisée entre autres par l'Accord de libre-échange et le marché européen de 1992. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler brièvement certains principes et quelques-unes des recommandations du rapport de 1986. Cela sera d'autant plus utile que la méthode de restructuration du système financier exposée dans ce rapport constitue encore une option réalisable.

Par conséquent, le premier chapitre consistera en un rappel de certains éléments du rapport de 1986, *Vers une plus grande compétitivité dans le secteur financier*, dont nous ne présenterons que les points saillants. Les recommandations du rapport de 1986 constituent l'annexe A. Suivra un chapitre indiquant comment les marchés financiers intérieurs et mondiaux ont évolué depuis le dépôt du rapport de 1986 et, dans certains cas, de quelle manière ils pourraient évoluer dans un avenir rapproché. Nous parlerons de l'incidence de l'Accord de libre-échange Canada--États-Unis sur le secteur financier, des répercussions que la création d'un marché européen unique en 1992 pourrait avoir sur notre régime de réglementation, des effets des nouvelles lois provinciales dans les secteurs de la fiducie et de l'assurance et, enfin, du chevauchement des politiques et règlements sur les plans fédéral et provincial et entre les provinces. Il sera en particulier question des défis que présente la création d'un marché interne libre pour les services financiers, maintenant que les Européens ont montré comment on peut libéraliser les échanges entre les pays. Ensemble, ces deux chapitres constituent la partie I, Point de départ du rapport.

Dans la partie II du rapport, le comité présente son analyse, ses opinions et ses recommandations quant à l'évolution du système financier canadien. Dans le chapitre 3 de la partie II, le comité aborde la question de la propriété sous tous ses aspects—le régime de propriété des institutions de dépôt et des compagnies d'assurance, la structure de propriété des conglomérats et, enfin, les moyens de rehausser la propriété canadienne des institutions financières.

Le chapitre 4 porte sur les pouvoirs des institutions et sur l'établissement de réseaux, les principales questions étant les pouvoirs d'investissement de l'actif des diverses institutions et la possibilité de vendre des produits d'assurance dans les locaux des institutions de dépôt grâce à